



Réingénierie de la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide Soignant

**Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant
au diplôme d'Etat d'aide-soignant**



**Hôpital
Saint Joseph
Saint Luc**

L'hôpital au cœur,
l'esprit ouvert

IFAS Saint Joseph Saint Luc



Le diplôme délivré est niveau 4 (BAC) au lieu d'un niveau 3

➤ Formation sur 11 mois

➤ 770 h de théorie et 770 h de pratique

➤ 5 blocs de compétences comprenant 10 modules

Organisation de la formation

22 semaines de théorie et 22 semaines de pratique

De fin août à fin juillet



Organisation de la formation

➤ Parcours complet

44 semaines :

22 semaines en institut de formation

22 semaines en stage

3 semaines de vacances

➤ Parcours passerelles

En fonction de leur diplôme déjà obtenu :
cf. diapo suivante

Tableau des dispenses

		Cursus complet	DEAP 2006 (niveau 3)	BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)	BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)	Titre professionnel ADVF (niveau 3)	Titre professionnel ASMS (niveau 3)	DEAES 2021 (niveau 3)	DEAES 2016 Spécialités (niveau 3)	ARM 2019 (niveau 4)	Ambulancier 2006 (niveau 3)
Blocs de compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Parcours de formation	Parcours de formation	Parcours de formation	Parcours de formation	Parcours de formation	Parcours de formation	Parcours de formation	Parcours de formation	Parcours de formation
	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
	Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	Travaux personnels guidés (TPG)	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147	84			98	98	98	98	147	147
	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	21	14				14	14	14		21
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77	28	77	77	77	77	63	77	21	35
	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182	70	182	182	182	182	161	161	161	168
	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35		35	35		35		35	35	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70					35			21	21
	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21	21			21	21	21	21	21	21
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35			35	35		21	35	35	21
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9. - Traitement des informations	35			35	28	14				14
	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70	35		70	49	49		35	35	49
	Total heures formation théorique	770	329	371	511	567	602	455	553	553	574
	Durée formation théorique en semaines	22	9.4	10.6	14.6	16.2	17.2	13	15.8	15.8	16.4
	Durée formation clinique en semaines	22	7	10	14	17	17	17	17	17	17
	Total heures formation clinique	770	245	350	490	595	595	595	595	595	595
	Total heures formation	1540	574	721	1001	1162	1197	1050	1148	1148	1169

Organisation des enseignements de la formation aide-soignante

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

M1

Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

M2

Repérage et prévention des situations à risque

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

M6

Relation et communication avec les personnes et leur entourage

M7

Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

M9

Traitement des informations

M10

Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

M3

Evaluation de l'état clinique d'une personne

M4

Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement

M5

Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

M8

Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Accompagnement des élèves

API

Accompagnement Pédagogique Individualisé

SPI

Suivi pédagogique individualisé des apprenants

TPG

Travaux personnels guidés

Arrêté du 10 juin 2021

Des nouvelles activités



Recueil de glycémie par
captation capillaire ou par
lecture instantanée
transdermique

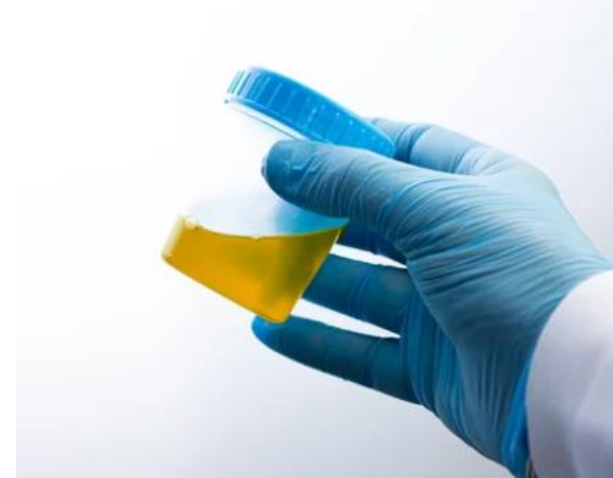


Surveillance d'une personne
sous moniteur à prise directe
constantes et automatiques

Des nouvelles activités



Lecture instantanée des
données biologiques
urinaires



Recueil aseptique d'urines
hors sonde urinaire

Des nouvelles activités autour de l'oxygène



Pose et
changement de
masque pour l'aide
à la respiration en
situation stable
chronique



Changement de
lunettes à oxygène
courbe avec
tubulure sans
intervention sur le
débitmètre



Recueil de la
saturation en
oxygène

Des nouvelles activités



Pose de
suppositoire (aide à
l'élimination)



Soin d'hygiène au patient
porteur entérostomie
cicatrisée
Renouvellement de poche et
support sur colostomie
cicatrisée

Des nouvelles activités

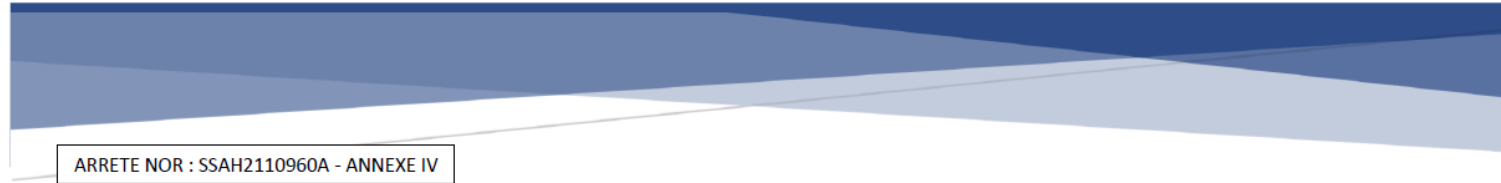


Lavage oculaire et
instillation de
collyre



Application de
pommade ou crème

Le suivi des élève en stage : mise en place d'un portfolio



PORTFOLIO

Livret de suivi des périodes en milieu professionnel

DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Nom et prénom de l'apprenant :

Institut de formation :

Date d'entrée en formation :

*Dans le cadre de la formation par la voie de
l'apprentissage :*

Employeur :

Nom du Maître d'apprentissage :

Le mode emploi du portfolio

Ce document est destiné au **suivi de votre parcours de formation** et du **développement de vos compétences**.

Les objectifs principaux de cet outil sont :

- De favoriser une **analyse de votre pratique** qui conduit à la **professionnalisation**.
- De faire le **lien entre la formation théorique et la pratique sur le terrain**.
- De **suivre votre progression** au regard des **compétences exigées pour l'obtention du diplôme**.

Cet outil permet :

- D'effectuer un **bilan de chaque période en milieu professionnel** pour identifier les acquis, les points positifs, les difficultés et les éléments restant à acquérir.
- De réaliser une **auto-évaluation des compétences acquises** permettant un échange avec votre tuteur.

Ce portfolio est organisé en plusieurs parties :

- ➔ La **présentation du Diplôme d'Etat Aide-soignant et des compétences à acquérir** (pages 3 à 7) pour identifier ce qui est attendu en fin de formation.
- ➔ La **présentation des modalités des périodes d'apprentissage en milieu professionnel** (page 8) pour expliquer l'organisation des différentes périodes du parcours de formation.
- ➔ La **présentation de l'apprenant** (page 10) pour vous permettre de présenter votre parcours scolaire et professionnel.
- ➔ Le **suivi des activités réalisées et du développement des compétences en milieu professionnel** (à partir de la page 11) à renseigner par vous-même et le tuteur
- ➔ La **synthèse des périodes en milieu professionnel**, à renseigner par le Formateur référent en institut de formation.

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, les périodes formatives en milieu professionnel sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Le portfolio permet de réaliser **4 bilans de périodes formatives en milieu professionnel** que ce soit au sein ou en dehors de la structure employeur.

Rôle des acteurs de la formation

LE RÔLE DE L'APPRENANT

- Prépare les périodes en milieu professionnel en proposant des objectifs précis en lien avec le formateur référent et le tuteur
- Construit progressivement ses compétences en interaction avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage, le tuteur, les professionnels de proximité et le Formateur référent en institut de formation
- S'entraîne à la réflexion et à l'analyse de sa pratique
- S'implique dans la résolution des situations rencontrées
- Participe à l'analyse de sa progression

LE RÔLE DU TUTEUR

Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant lors de sa période en milieu professionnel

- Organise et assure le suivi de la formation pratique de l'apprenant en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- Évalue la progression de l'apprenant durant la période et l'aide à s'auto-évaluer
- Évalue l'acquisition des compétences en fin de période
- Communique avec le formateur référent en institut de formation si besoin

LE RÔLE DU FORMATEUR RÉFÉRENT EN INSTITUT DE FORMATION

Le formateur référent en institut de formation assure le suivi de l'apprenant au sein de l'établissement de formation

- Organise, supervise et encadre la formation de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- Fixe des objectifs de progression
- Communique avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage et le tuteur afin de suivre la progression de l'apprenant lors des périodes en milieu professionnel
- Régule les difficultés éventuelles

LE RÔLE DU MAÎTRE DE STAGE / MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Le Maître de stage / Maître d'apprentissage est responsable de l'organisation de la (ou des) période(s) en milieu professionnel, en lien avec l'institut ou le CFA, et de l'encadrement de l'apprenant

- Accueille et intègre l'apprenant
- Organise la formation pratique de l'apprenant au sein de l'équipe en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Assure le suivi de la formation pratique et règle les difficultés éventuelles
- Assure la liaison avec l'institut de formation ou le centre de formation

LE RÔLE DU PROFESSIONNEL DE PROXIMITÉ

- Encadre l'apprenant pour la réalisation des activités sur le terrain
- Explique, montre, mène des activités en duo et laisse progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie
- Guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré
- Explique les risques : réglementation, sécurité, ...

En fonction de l'organisation de la structure d'accueil, le maître de stage ou maître d'apprentissage peut également assurer le rôle de tuteur.

Le suivi de l'acquisition en stage

SUIVI DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES (à renseigner par l'apprenant et le tuteur)

A mi-période, l'apprenant s'auto-évalue sur les blocs de compétences abordés au cours de la période, le tuteur fait le point avec l'apprenant à partir de cette auto-évaluation et apporte son avis au cours de cet échange.

En fin de période, l'apprenant s'auto-évalue, le tuteur fait le point avec l'apprenant à partir de cette auto-évaluation et renseigne le document « Evaluation de l'acquisition des compétences » pour la période. Toute auto-évaluation ou évaluation s'appuie sur les activités réalisées et les critères d'évaluation.

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Auto-évaluation mi-période	Avis du tuteur mi-période	Auto-évaluation fin de période
Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> ☐ OUI ☐ NON	1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	➔ Pertinence de l'analyse de la situation de la personne ➔ Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne ➔ Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement ➔ Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale ➔ Pertinence dans l'accompagnement des aidants	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :
	2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	➔ Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités ➔ Repérage des situations à risque ➔ Pertinence des mesures de prévention proposées ➔ Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :	☐ Non observé ☐ Non acquis ☐ A améliorer ☐ Acquis Commentaires :

La nouveauté en pédagogie



Pratique simulée à l'institut

3 étapes de la simulation

➤ Briefing

➤ Mise en situation

➤ Debriefing

Le suivi renforcé à l'institut

➤ **API : Accompagnement Pédagogique Individualisé : 35 h**

➤ Suivi pédagogique individualisé : 7 h

➤ **TPG: Travaux Personnels Guidés : 35 h**

Les domaines d'activités «renforcés »

- L'animation.
 - La gestion des risques.
 - Les champs de la maltraitance et de la violence.
 - Le travail en pluridisciplinarité .
 - L'explication du soin réalisé, de son objectif et du (des) geste(s) de manière adaptée à la situation (DA2).
 - L'accompagnement et la formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels (DA3).
- 

20 quai Claude Bernard
69365 Lyon Cedex 07

Tél. 04 78 61 81 81
Fax : 04 78 61 80 80

saintjosephsaintluc.fr



**Hôpital
Saint Joseph
Saint Luc**

L'hôpital au cœur,
l'esprit ouvert